Les documents de fin d'exercice

• Un simple enregistrement des opérations en recettes et en dépenses suffit.

La bonne réponse est « vrai ».

Si elles ne sont pas nombreuses.

Il est obligatoire de ventiler les opérations selon leur nature.

La bonne réponse est « faux ».

Mais c'est recommandé.

 Il est préférable de suivre la codification du plan comptable pour les dépenses de fonctionnement.

La bonne réponse est « vrai ».

• Le journal de caisse suppose un contrôle régulier du solde en caisse.

La bonne réponse est « vrai ».

• Le livre comptable détaille les opérations au jour le jour.

La bonne réponse est « vrai ».

• Le compte de résultat regroupe toutes les recettes et dépenses de l'exercice.

La bonne réponse est « faux ».

Celles qui sont liées aux investissements et celles imputables sur les exercices ultérieurs ne sont pas à prendre en compte. Par ailleurs, le compte de résultat regroupe toutes les charges décaissées ou non et produits encaissés ou non.

Les charges sont nécessairement traduites par une sortie d'argent.

La bonne réponse est « faux ».

Certaines charges sont calculées (dotation aux amortissements, dotation aux provisions) et certaines charges peuvent être constatées d'avance (payées sur l'exercice de l'année suivante).

• Le bilan reprend toutes les opérations enregistrées dans le livre comptable et le compte de résultat.

La bonne réponse est « vrai ».

Il ne reprend toutefois que le solde entre charges et produits du compte de résultat.

• Le bilan est une image du patrimoine de l'association à une date donnée.

La bonne réponse est « vrai ».

Il présente les actifs de l'association (ce qu'elle possède) et les passifs (ce qu'elle doit).

• Les comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultat.

La bonne réponse est « faux ».

Ils comprennent également l'annexe, élément indissociable des comptes annuels.

@Associathèque.fr